



LE GROUPE LA POSTE

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de la Seine-Maritime
12 rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Paris, le 10 JUIL. 2019

Monsieur le Député, *cher Jean Paul,*

Par courrier du 22 mai dernier, vous m'avez fait part de vos préoccupations relatives à la situation du bureau de poste des Gobelins au Havre.

La présence postale dans ce quartier n'est bien évidemment pas remise en cause, mais dans un contexte général de baisse de la fréquentation de nos bureaux de poste, nous sommes contraints de revoir et d'adapter les modalités de notre présence, soit en modifiant les horaires, soit en remplaçant les bureaux par des points de contact partenariaux.

Le Havre n'échappe pas à ce constat et notamment au bureau des Gobelins qui a vu sa fréquentation passer de 155 clients par jour en 2013 à seulement 86 clients sur le début d'année 2019 (soit une baisse de plus de 44 %).

C'est pourquoi, les responsables locaux de la Poste ont proposé l'ouverture d'un relais postal chez un commerçant. Situé rue Georges Braque, ouvert de 7h30 à 20h00, 6 jours sur 7, il répond, depuis avril dernier, aux besoins des habitants notamment par une accessibilité aux services postaux d'une plus grande amplitude. Le distributeur automatique de billets, indispensable à l'attractivité du quartier, sera maintenu. Le bureau le plus proche est situé à 500 mètres, soit 6 minutes à pied.

Depuis trois ans, les responsables locaux de la Poste se sont attelés à la mise en place d'un nouveau schéma postal mieux adapté aux attentes de la population. Le bureau des Halles a ainsi été rénové entièrement en 2017 pour devenir un « bureau expert », dispensant des services plus personnalisés tel que le conseil patrimonial et le conseil bancaire et courrier aux professionnels.

Enfin, dès juin 2019, les bureaux de Caucriauville, de Montgaillard et du Rond-Point feront une large part au numérique. Deux d'entre eux, situés en QPV, contribueront, via des tablettes connectées, à initier les populations locales à ces nouvelles pratiques.

Ainsi, avec ses 14 bureaux majoritairement rénovés, 3 relais-poste commerçants, et 3 agences postales communales, la ville du Havre dispose d'un nombre de points de contact bien supérieur à la norme fixée par le contrat de présence postale territoriale signé par l'Etat, l'Association des maires de France et la Poste.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

Considération

Philippe WAHL